

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Le 23 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 16 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUSETTI, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ROHEL Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à Mme MUSETTI Conseillère M^{ale}
Mme LABARERE Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. BONATI Conseiller M^{al}

SECRETARE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

035- OBJET : Attribution de subvention 2026 à LOGEA

- Vu l'article L.1612-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 avril 2026,
- Considérant l'opportunité d'attribuer une subvention de fonctionnement,
- Considérant que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires des subventions municipales ne peuvent prendre part au vote,
- Sur proposition de M. le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE PAR 24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. BERNADET, BONATI, LABARERE par procuration, BERARD, CHAPOU)

- ☞ D'attribuer au titre de l'exercice 2026, une subvention ordinaire d'un montant de **30 000 €** à LOGEA,
- ☞ Que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2026 de la commune.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception

033-213302409-20260423-0035-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 24/04/2026